



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-19-0600 du 19/03/2019**

Arrêté du 8 mars 2019

ARRETE PORTANT AVANCEMENT DE CHEVRON D'UN CADRE DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNEE 2019

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte avancement de chevron d'un cadre de la direction générale des Finances publiques, année 2019.

Date d'application : 01/06/2019

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT DE CHEVRON D'UN CADRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2019.....	3
--	---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT DE CHEVRON D'UN CADRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2019



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Action  
et des Comptes Publics

**ARRÊTÉ**

portant avancement de chevron d'un cadre de la Direction générale des finances publiques  
Année 2019

**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu l'arrêté du 29 août 1957 relatif aux emplois supérieurs de l'Etat classés hors échelle ;

**ARRÊTE :**

**Article premier** : Est promu au chevron supérieur de sa catégorie en tant que chef de service comptable, le cadre dont le nom suit :

N° DGFIP	Prénom	Nom	Direction	Poste	Ancienne situation	Date d'effet	Nouvelle situation	Date d'effet
178540	REGIS	MACE	DRFIP BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE	PNSR - HEA ADMINISTRATIF	Chef de service comptable de 3 <sup>ème</sup> catégorie, 1 <sup>er</sup> chevron	01/06/2018	Chef de service comptable de 3 <sup>ème</sup> catégorie, 2 <sup>ème</sup> chevron	01/06/2019

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 8 MARS 2019.  
 POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :  
 L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
 CHEF DU BUREAU RH-1B

FLORENCE PLOYART

BOFiP  
 Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756